

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 15 avril 2022



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 05 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le cinq avril deux mille vingt-deux à dix-sept heures au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : M.M. TERLAT Yves- MOREN Michèle - DANCOISNE Albert - FROISSART Pascal - GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette - THUMERELLE Philippe - CHRISTMANN Chantal - ROBIDET Didier - DELATTRE Adélaïde - ECAILLET Michèle - CAMPÉL Pascal - KUSNIREK David - CORTES Arlette - SEWERYN Philippe -

Étaient excusés : MM. DUPAYAGE Angèle (procuration à Mme Michèle MOREN) - BEAUCOURT Astrid - DERISBOURG Alexandre (procuration à M. FROISSART Pascal) - HOFFMANN Jean-Claude (procuration à Mme SOLTYS Arlette) - DELPIERRE Sandrine (procuration à M. ROBIDET Didier) - TAILLEZ Louissette (procuration à Mme CORTES Arlette) - BIDAULT Bernard (procuration à M. KUSNIREK David)

Étaient absents : MM. /



La séance ouverte, Madame Adélaïde DELATTRE est désignée secrétaire de séance et fait l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

1) Installation d'une conseillère municipale

Madame Michèle ECAILLET est installée dans sa fonction de conseillère municipale en remplacement de Monsieur Tony DEDOURGE, démissionnaire.

2) Bilan des opérations patrimoniales- année 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan annuel 2021 des opérations immobilières traitées par la Commune.

3) Adoption du compte de gestion - Année 2021

Le Compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal exactement conforme au compte administratif présenté par Monsieur le Maire est approuvé à la majorité.

Abstention : 0

Contre : 6 (M.M. CAMPTEL-KUSNIREK-CORTES-SEWERYN-TAILLEZ-BIDAULT)

Pour : 20

4) Adoption du compte administratif de l'année 2021 et affectation des résultats sur 2022

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2021 qui présente un excédent de fonctionnement de 702 544,35 € et un excédent d'investissement de 120 416,40 €.

Il laisse ensuite la présidence de l'assemblée à Madame MOREN et quitte la séance. Sur proposition de Madame MOREN, le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver le compte administratif de l'exercice budgétaire 2021 et approuve l'affectation des résultats 2021 au Budget primitif de l'année 2022, soit 302 544,35 € en réserve au compte 1068 de la section d'investissement et le maintien du solde soit 400 000,00 € en recettes à la section de fonctionnement.

Abstention : 0

Contre : 6 (M.M. CAMPTEL-KUSNIREK-CORTES-SEWERYN-TAILLEZ-BIDAULT)

Pour : 19 (M TERLAT n'a pas participé à la délibération)

5) Impôts locaux- Vote des communaux pour l'année 2022

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Comme les années précédentes, il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

Taxes	Taux année N-1	Taux année en cours	Bases	Produit
Foncière bâtie	38,77	38,77	3 298 000	1 278 635
Foncière non bâtie	54,39	54,39	23 400	12 727

6) Adoption du budget primitif pour l'exercice 2022

En préambule, Monsieur le Maire fait remarquer que le budget primitif présenté est supérieur à celui des années précédentes en raison de l'inscription d'une partie des dépenses liées au projet de construction de la salle de sport. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 879 269,00 €.

Il passe en revue les différents chapitres budgétaires en dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement et recettes d'investissement.

Monsieur CAMPTEL demande la parole et remarque que les dépenses liées au personnel sont en constante augmentation. Il relève également une dette estimée à 698,00 € par habitant et des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent de 3,51 % par rapport à 2020.

Pour ces raisons, il informe l'assemblée que son groupe se positionnera contre le budget qui est présenté.

Monsieur le Maire précise que la construction de la salle de sport nécessitera la conclusion d'un emprunt avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui aura comme conséquence des remboursements annuels estimés à hauteur de 50 000,00 € en investissement et 20 000,00 € en fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que le premier remboursement de cet emprunt devrait intervenir en 2024 et que la même année, l'emprunt qui avait été consacré à la rénovation de la Cité Leclerc sera entièrement soldé. Ainsi, l'endettement supplémentaire devrait être minime comparé à celui actuel.

Monsieur LABLETTE intervient sur l'emprunt lié à la salle de sport et demande le budget de fonctionnement de l'équipement. Monsieur KUSNIREK formule la même demande. Monsieur le Maire sort alors de ses gonds en rappelant qu'il a toujours été transparents et que ces documents ont déjà été présentés. Il souligne alors la mauvaise foi de l'opposition.

Monsieur le Maire rejoint toutefois Monsieur CAMPTEL sur la question de la contraction des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement qui pourrait amener à constater un effet ciseau qui pourrait nuire au fonctionnement de la Commune.

Il précise que les Communes sont inquiètes sur les perspectives annoncées par les services de l'Etat qui consisteraient à participer à hauteur de 40 milliards d'euros pour faire face aux déficits des comptes publics. Il conclut en déplorant que les collectivités territoriales risquent encore de souffrir et mise sur la vigilance de l'association des Maires de France pour soutenir les communes.

Le Budget Primitif est adopté à la majorité.

Abstention : 1 (Mr LABALETTE)
 Contre : 6 (M.M. CAMPEL-KUSNIREK-CORTES-SEWERYN-TAILLEZ-BIDAULT)
 Pour : 19

7) Subventions communales aux associations annaysiennes pour l'année 2022

Afin de ne pas mettre en difficulté les associations communales, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de leur verser un acompte sur leur subvention annuelle à raison de 50 % du montant de la subvention attribuée en 2021 selon le tableau repris ci-après :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
Amicale des communaux	500,00 €
Anciens Combattants	80,00 €
APE Ecole Péri-Curie	100,00 €
Club de l'amitié	130,00 €
Compagnie de l'Artois	750,00 €
Ecole de musique	4 000,00 €
Harmonie La Renaissance	2 000,00 €
Jardins d'Annay	100,00 €
Médaillés du Travail	220,00 €
Mémoire et Racines	115,00 €
Société de chasse La Fraternelle	76,00 €
Tarin des Aulnes	125,00 €
Fmath	100,00 €
Comité Socio Culturel	125,00 €
Comité du Souvenir Français	125,00 €

8) Subventions communales aux associations sportives annaysiennes pour l'année 2022

Afin de ne pas mettre en difficulté les associations sportives communales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de leur verser un acompte sur leur subvention annuelle à raison de 50 % du montant de la subvention attribuée en 2021 selon le tableau repris ci-après :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
Annay Disc Golf Club	175,00 €
Ayama	250,00 €
Boxing Club Ring Annay	375,00 €
Cyclo Club	400,00 €
Football Club Annaysien	3 000,00 €
Idéal Pétanque	200,00 €

9) Subvention de démarrage pour l'association Fan Club Claude Arena

Il est décidé à l'unanimité de verser une subvention de démarrage de 250,00 € à l'association Fan Club Officiel Claude Arena.

Madame CORTES souhaite avoir des informations sur l'objet de cette association ; Monsieur FROISSART lui répond qu'il s'agit d'une association qui tourne autour des spectacles du sosie de Mike Brant et précise qu'une manifestation est d'ailleurs programmée à la salle de fêtes en juin sur la Commune.

10) Réalisation d'un emprunt avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Conseil Municipal autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 2 246 000,00 € au taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 % remboursable sur 40 ans pour financer la construction de la salle de sport.

Ce montant d'emprunt a été revu à la hausse (la première idée était d'emprunter 1 975 000,00 €) en séance suite à une remarque de Monsieur SEWERYN qui signalait qu'il était dommage de ne pas profiter des conditions avantageuses proposées par la Caisse des Dépôts et Consignations en empruntant sur la totalité de la proposition d'emprunt et de pouvoir utiliser éventuellement cette manne en cas de besoin. En outre, Monsieur le Maire précise qu'il sera possible de ne débloquer que la somme nécessaire au projet de construction.

Monsieur LABALETTE affirme que ce projet est surdimensionné pour la Commune et est très mal implanté à proximité immédiate d'une zone résidentielle. Il déplore qu'il n'ait pas pu être déplacé. Il ajoute qu'au vu de l'existence actuelle des associations sportives, une salle polyvalente aurait été plus appréciée.

Aujourd'hui, le projet est estimé à 5 millions d'euros et risque d'augmenter encore avec le risque d'inflation sur les matières premières à venir. Considérant que ce projet va endetter la commune pour 40 ans, il pense qu'une concertation de la population est souhaitable.

Madame CHRISTMANN s'étonne de l'intervention de Monsieur LABALETTE en lui rappelant que dans les réunions préparatoires, il ne s'est jamais positionné contre ce projet.

Madame MOREN surenchérit en rappelant que c'est un projet qui a mûri petit à petit et qui a été validé à plusieurs reprises par l'équipe municipale. Dès le premier mandat un gros travail a été entrepris et de multiples interlocuteurs y ont été associés. Le projet n'était bien sûr pas si ambitieux au départ mais en raison des différentes subventions qu'il était possible d'aller chercher, le complexe prévu a gagné en qualité, nécessitant forcément des fonds supplémentaires à mobiliser. Au final, le coût restant à charge pour la Commune sera très peu différent comparé au dossier de base grâce aux subventions que la Municipalité est allée chercher. Monsieur KUSNIREK attend le plan de financement car les dépenses vont arriver d'ici quelques mois en matière d'énergie ou encore d'entretien. Monsieur le Maire renvoie aux réunions précédentes et il rappelle que toutes les informations et les différents chiffrages ont toujours été communiqués à chaque étape du dossier.

Monsieur le Maire rappelle les différents choix qui ont été retenus en matière d'économie d'énergie : Géothermie, installation de panneaux photovoltaïques, récupération d'eau de pluie, utilisation de bois, limitation des nuisances sonores et visuelles.

Madame SOLTYS rappelle que la population est amenée à s'accroître et que cet équipement profitera aux annaysiens.

Monsieur CAMPEL s'associe à la remarque sur la dimension de ce projet et pense qu'il n'est pas à la taille de la Commune. Au vu de l'endettement prévisible sur 40 ans, il sollicite aussi la consultation de la population.

Il souhaite connaître les associations qui pourraient utiliser cet équipement en faisant remarquer que peu d'associations sportives fonctionnent actuellement sur la Commune.

Monsieur FROISSART répond que justement ce sera un moyen de faire émerger d'autres disciplines sportives sur la Commune et que la demande existe.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet n'est pas seulement la construction d'un bâtiment, mais c'est aussi un projet sportif construit avec les associations. Par exemple, actuellement tous les enfants pratiquant du volley-ball sont dirigés vers la salle Maréchal de Harnes. L'idée est de favoriser le sport mixte et l'accès aux personnes en situation de handicap. Il rappelle aussi que c'est un projet qui a fait l'objet de remarques positives de la Région, du Département et de la Caisse des Dépôts qui apportera son concours en matière d'emprunt. IL conclut en stipulant qu'il s'agit d'un projet avant tout sportif qui s'étalera sur bien plus que 40 années, projet préparé avec les clubs annaysiens et les clubs partenaires (Volley-club Harnésien...) et rappelle le contenu du programme de son groupe lors des Municipales de 2020.

Abstention : 0

Contre : 7 (M.M. LABALETTE-CAMPEL-KUSNIREK-CORTES-SEWERYN-TAILLEZ-BIDAULT)

Pour : 19

11) Signature d'une convention entre le C.C.A.S et la Commune dans le cadre de la mise à disposition d'un agent

Le Conseil Municipal autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition partielle d'un agent du C.C.A.S. à la Commune, principalement pour exercer des missions d'état-civil et d'administration générale.

Abstention : 6 (M.M. CAMPEL-KUSNIREK-CORTES-SEWERYN-TAILLEZ-BIDAULT)

Contre : 0

Pour : 20

12) Demande de subvention d'investissement pour l'acquisition d'un logiciel petite enfance

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales au meilleur taux possible dans le cadre de l'acquisition d'un logiciel pour le service Enfance Jeunesse.

Le coût d'acquisition prévisionnel est de 11 434,00 € hors taxe et la subvention d'investissement pourrait s'élever à 2 000,00 €. Cet investissement permettra d'améliorer le fonctionnement des services cantine, garderie, jeunesse en offrant aux parents la possibilité d'accéder au portail familles qui leur offrira la possibilité de procéder aux inscriptions ou aux paiements en ligne.

13) Demande de subvention d'investissement à la CAF pour l'acquisition d'équipements liées à la petite enfance

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales au meilleur taux possible dans le cadre de l'acquisition de matériels destinés au service Enfance Jeunesse.

Le projet d'équipement est estimé à 3 289,56 € hors taxe et la subvention pourrait s'élever à 987,00 €.

14) Modalité d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2023 revalorisés chaque année par les services financiers de l'Etat.

15) Charte du Grand Forum Euralens

Suite à la reprise des activités de l'association Euralens par le Pôle Métropolitain de l'Artois, le Conseil Municipal autorise l'unanimité Monsieur le Maire à signer la charte du grand forum Euralens qui permet à la Commune de rester adhérente gratuitement. Monsieur le Maire et Monsieur DANCOISNE sont désignés pour représenter la Commune au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois.

16) Incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et espaces verts du programme immobilier « Les gabions » Opération réalisée par la Société Pas-de-Calais Habitat

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la rétrocession du programme immobilier « Les Gabions » aménagé par la Société Pas-de-Calais Habitat dans le domaine privé de la Commune au prix de 1,00 € Hors taxe.

17) Subvention à la Vie Active

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention à l'IME La Vie Active d'Hénin-Beaumont une subvention de 120,00 € destiné à aider à la prise en charge des frais de scolarité d'un enfant de la Commune actuellement en formation professionnelle au sein de cet établissement.

18) Motion de coupure de l'arrêté du Maire interdisant les coupures de gaz et d'électricité sur le territoire communal du 1^{er} avril au 31 octobre 2022

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une motion de soutien à l'arrêté du Maire interdisant les coupures de gaz et d'électricité du 1^{er} avril au 31 octobre 2022 sur le territoire d'Annav.

Monsieur le maire explique qu'il s'est joint à la vingtaine de Maires de l'arrondissement qui ont déposé cet arrêté en Sous-Préfecture le 31 mars dernier. Il précise que seuls les deux fournisseurs historiques d'énergie jouent le jeu, les autres justifiant d'une fin de non-recevoir lorsque les risques de coupures se présentent. Ils privilégient en effet en général la rupture du contrat de fourniture.

Par cet arrêté, il sollicite la prolongation de la trêve hivernale mais rappelle aussi que cette prérogative ne relève pas de la compétence du Maire.

Il déplore que les gens ne puissent plus se chauffer et pense qu'il y a un vrai travail à réaliser en matière de prévention des coupures d'énergie.

Monsieur CAMPEL se demande pourquoi cette motion n'a pas été présentée au Conseil Municipal précédent. Monsieur le Maire lui répond que tout simplement, elle n'était pas prête et qu'elle résulte d'une démarche collective avec les autres Maires, démarche initiée à la base par le Maire de la Commune d'Avion.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 18 h 30

Yves TERLAT,
Maire